

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 15 avril 2019, à 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 8 avril 2019

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M. Marc LABORIE, Mme GREZE Martine, M. Eric CAILLES, M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER

EXCUSÉ : M. Gérard BLANC, Mme Catherine DELPECH, M. GRENIER Christian,

ABSENT : M. Robert MENOT,

POUVOIRS : de M. Gérard BLANC à Mme Dominique LENFANT, de Mme Catherine DELPECH à M Philippe LASVAUX, de M. GRENIER Christian à M. Jean François MARETS

Secrétaire de Séance : M. Didier BAUDET



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Didier BAUDET se propose.



M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

Application du droit de préemption sur parcelle AR 339 à l'Hospitalet
Dossier Centre des Congrès Plan de Financement

Les Membres présents donnent leur accord.

1- Approbation Procès verbal réunion 11 mars 2019

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 11 mars 2019.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, ce document est approuvé.

2- Vote du compte de gestion 2018 Commune

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2018 Commune remis par Monsieur le Receveur.

Considérant qu'il y a concordance entre les chiffres du compte de gestion 2018 et les chiffres du compte administratif 2018,

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

3- Vote du Compte administratif Commune 2018 et affectation du résultat

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

- ✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté : + 150 474.33 €.
- ✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté : - 161 767.53 €.

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2018

- ✓ Solde d'exécution de l'exercice : + 57 716.07 €.

✓ Solde d'exécution cumulé (soit + 57 716.07 + - 161 767.53) : **- 104 051.46 €.**

Restes à Réaliser au 31/12/2018

| | |
|---------------------------------|--------------|
| ✓ Dépenses d'Investissement : | 14 533.00 € |
| ✓ Recettes d'Investissement : | 22 723.00 €. |
| ✓ Solde des Restes à Réaliser : | + 8 190.00 € |

Besoin de financement de la Section d'Investissement au 31/12/2018

| | |
|---|-----------------------|
| ✓ Rappel du solde d'exécution cumulé : | - 104 051.46 € |
| ✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser : | + 8 190.00 € |

Besoin de financement total : - 95 861.46 €

Résultat de Fonctionnement à affecter

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| ✓ Résultat de l'exercice : | + 102 564.98 € |
| ✓ Résultat antérieur : | + 150 474.33 € |
| Total à affecter : | + 253 039.31 € |

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre ».

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention et décide :

- ⇒ D'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) la somme de 95 861.46 €
- ⇒ D'affecter au compte 002 (recette de Fonctionnement) la somme de 157 177.85 € (soit 253 039.31 – 95 861.46 €)
- ⇒ D'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de 104 051.46 €

4- Vote du Budget Primitif 2019 Commune

Après avoir fait la présentation des comptes des sections de fonctionnement et d'investissement, M. Le Maire soumet au vote le projet de budget Commune 2019.

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2019, le Conseil Municipal par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention adopte le budget 2019 s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **1 170 588.36 €**

En Investissement : **428 092.23 €**

5- Vote des taux d'imposition 2019

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux votés en 2018.

Après en avoir délibéré, il est proposé de valider les taux suivant, sans augmentation par rapport à 2018 :

- Taxe d'Habitation : 9.26 %
- Foncier Bâti : 25.20 %
- Foncier non Bâti : 149.04 %

Le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, décide de valider ces taux et délègue Monsieur Le Maire pour appliquer cette décision et compléter l'état 1259.

6- Vote du Compte de Gestion 2018 Assainissement

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2018 Assainissement remis par Monsieur le Receveur.

Considérant qu'il y a concordance entre les chiffres du compte de gestion 2018 et les chiffres du compte administratif 2018,

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

7- Vote du Compte Administratif Assainissement 2018 et affectation du résultat

Le compte administratif 2017 laisse apparaître :

| | |
|--|----------------------|
| ⇒ Un résultat d'investissement antérieur reporté de : | + 57 192.55 € |
| ⇒ Un solde d'exécution d'investissement de 2018 de : | - 30 377.88 € |
| ⇒ Un solde d'exécution d'investissement cumulé de : | + 26 814.67 € |
| ⇒ Un solde des restes à réaliser 2018 de : | - 121 775.03 € |

∫Dép. 147 952.03 € – Rec 26 177€ = 0.00 € ∫

⇒ **Un déficit total d'investissement de :** **- 94 960.36 €**

Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de : + 126 401.92 €

⇒ Un résultat d'exercice 2018 de fonctionnement de : + 11 564.46 €

⇒ **Un résultat cumulé de fonctionnement de :** **+ 137 966.38 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour » :

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention et décide :

⇒ D'affecter au Compte 001 (recettes Inv) la somme de : 94 960.36 €

⇒ D'affecter au Compte 002 (Rec de Fonct) la somme de : 43 006.02 €
(soit 137 966.38 € - 94 960.36 €)

⇒ D'affecter au Compte 1068 (rec d'Inv) la somme de : 94 960.36 €

8- Vote du Budget Primitif 2019 Assainissement

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2019, le Conseil Municipal par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, adopte le budget primitif 2019 Assainissement s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **122 795.02 €**

En Investissement : **182 183.23 €**

M. Baudet tient à féliciter l'équipe technique de la mairie pour la qualité du travail réalisé dans le cadre de la réparation de la canalisation située entre la maison Sirieys et la Place de l'Europe.

9- Déclassement et aliénation de la voie communale VC 122

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 11 mars 2019 numéro 2019/017.

Il précise qu'il y a lieu de modifier certains termes de cette délibération. En effet la voirie à déclasser n'est pas répertoriée en chemin rural mais en Voirie Communale portant le n°VC122. De plus il indique qu'il y a lieu dans un premier temps de déclasser cette voie pour pouvoir l'aliéner, le tout pouvant se faire par une seule et même enquête publique.

Le Conseil Municipal, considérant que cela ne remet pas en cause les décisions prises lors de la séance du 11 mars 2019, confirme, après en avoir délibéré, par 11voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- 1) Qu'il approuve la présentation de ce dossier en enquête publique en vue du déclassement de cette partie de voie communale et de son aliénation
- 2) Qu'il maintient les autres termes de la délibération du 11 mars 2019

10- Amortissement frais d'études Révision du PLU

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir les sommes dépensées ou perçues pour l'étude de révision du PLU.

Il propose un amortissement sur 10 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2019 et suivants selon le tableau ci après :

| | Articles amortissement | | Articles amortissement | |
|-------------------------------|------------------------|--|------------------------|--|
| Sommes dépensées | Dépenses | | Recettes | |
| Article 202 : 1 717.48 € | 6811//042 | En 2019 : 171.73€ De 2020 à 2028 : 171.75 € | 2802//040 | En 2019 : 171.73€ De 2020 à 2028 : 171.75 € |
| Article 2041511 : 34 841.75 € | 6811//042 | En 2019 : 3484.85€ De 2020 à 2028 : 3484.10 € | 28041511//040 | En 2019 : 3484.85€ De 2020 à 2028 : 3484.10 € |
| Recettes perçues | Dépenses | | Recettes | |
| Article 202 : 1397.90 € | 2092//042 | de 2019 à 2028 : 139.79 € | 777//042 | de 2019 à 2028 : 139.79 € |
| Article 1311 : 11 798 € | 13911//040 | de 2019 à 2028 : 1179.80 € | 777//042 | de 2019 à 2028 : 1179.80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2019.

11- Compte rendus commission Cauvaldor

A noter les prochaines réunions d'information sur le PLUI/H

12- Application du droit de préemption sur parcelle AR 339 à l'Hospitalet

La Mairie a reçu, le 26 février 2019, de la part de Maître Beaujean notaire à Gramat, une déclaration d'intention d'aliéner pour une parcelle située section AR n° 339 à l'Hospitalet.

Après étude du dossier et afin de préserver la sortie du lotissement desservi par ce terrain, Monsieur le Président de Cauvaldor a subdélégué le droit de préemption urbain à la commune par décision du 27 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Confirme son intention d'acquérir la parcelle située section AR n° 339 à l'Hospitalet d'une superficie de 110 m² au prix de 1 000 € (mille euros) afin de maintenir l'accès au lotissement desservi par ce terrain.
- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier dont l'acte chez le notaire.

Cette parcelle pourrait également être utilisée si nécessaire pour le projet de récupération des eaux pluviales du secteur de la Forêt des Singes.

13 - Dossier Centre des Congrès Plan de Financement.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 janvier 2019 le Conseil Municipal s'est prononcé sur le financement de deux projets : création d'un centre des congrès et création d'une nouvelle mairie.

Considérant que ces deux projets feront l'objet de la construction d'un seul bâtiment, Monsieur le Préfet du Lot a demandé qu'un seul et même dossier soit déposé au titre de la DETR 2019. Le conseil municipal a donc délibéré le 11 février 2019 sur un plan de financement global.

Aujourd'hui la Région Occitanie demande un plan de financement portant sur le seul projet du Centre des Congrès, basé sur l'estimation rendue au niveau phase APD.

Monsieur le Maire confirme avoir reçu la notification de l'aide apportée au titre de la DETR 2019 et propose donc le plan de financement ci après :

Centre des CONGRES – montant total travaux 1 601 701 € ht (sans équipement) et honoraires 238 000 € ht

Montant total du Projet (stade APD) 1 839 701 € HT

Financement :

| | |
|--|------------------|
| Fonds de concours CAUVALDOR | 50 000 € |
| DETR 2019 projet structurant | 304 000 € |
| SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) | 100 000 € |
| FAST (Département) | 200 477 € |
| REGION Occitanie (partie étude) | 16 728 € |

| | |
|---|------------------|
| REGION Occitanie (partie travaux) | 400 000 € |
| DSIL (Soutien à l'Investissement public local) | 200 000 € |
| LEADER | 200 000 € |
| Emprunt | 368 496 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide ce nouveau plan de financement
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre les dossiers de demandes d'aides financières telles que prévues au plan de financement présenté.

14- Questions diverses

Repas Elus/Personnel : il est décidé de le programmer en Mai, un vendredi soir, et de contacter l'Estanquet – nouvel établissement sur la commune.

Fuite Grand Escalier : de l'eau ruisselle à nouveau sur le palier du Grand Escalier.

Fermeture de la Patte d'Oie : Depuis la fermeture de cette place, les véhicules se stationnent le long de la route, côté gauche, en allant vers le Château. Cela représente un danger tant pour les piétons que pour la circulation. Voir avec les services techniques quelle solution apportée.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,